

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

(ANCIEN Mathieu Laensberg. — Rien n'est changé à la rédaction.)

NOUVELLES DE LA GUERRE DE TURQUIE.

Du bivouac de Derwisch Iowan, 21 juillet.

La prise de Silistrie ayant rendu disponible le corps employé au siège de cette place, le général en chef s'est déterminé à franchir le Balkan avec la plus grande partie de ses forces. Il donna, à cet effet, l'ordre au général Krassowky de faire sa jonction avec l'armée réunie devant Schumla, en dirigeant en même temps une colonne directement sur Kosludsch. Malgré la rare activité qu'a déployé ce général, les travaux indispensables pour s'emparer de cette forteresse l'ont tellement retardé que le dernier échelon de ses troupes n'arriva que le 15 juillet à l'armée principale. Les mouvements préparatoires au passage des montagnes avaient déjà commencé : les troupes devaient s'avancer sur deux colonnes ; celle de droite, aux ordres du général Rudiger, prit la direction de Kiuprikioi, la colonne de gauche, commandée par le général Roth, forte de 18 bataillons, de 16 escadrons et de 2 régiments de cosaques, avait l'ordre de forcer le passage du bas Kamtschik : en outre la réserve, aux ordres du général Pahlen, forte de 22 bataillons, 8 escadrons et 2 régiments de cosaques, devait suivre, à peu de distance, pour soutenir ces deux colonnes. Le général Krassowsky resta avec 23 bataillons, 40 escadrons et 4 régiments de cosaques devant Schumla, pour observer le Grand-Visir, et couvrir la ligne d'opérations des troupes destinées à franchir le Balkan.

Toutes les nouvelles venant de l'ennemi annoncent unanimement qu'il portait exclusivement son attention à la défense de Schumla, et que le désir de fortifier ce point qu'il croyait sérieusement menacé, lui avait fait dégarnir le bas Kamtschik. Les Turcs facilitant ainsi la réussite de notre plan, il était avant tout nécessaire d'éviter de lui ouvrir les yeux sur nos véritables projets, et le maintenir aussi long-temps que possible dans cette erreur. C'est par ce motif que le départ des troupes du camp de Schumla ne se fit que nuit et dans le plus grand silence, et seulement au fur et à mesure que les troupes venant de Silistrie remplissaient les vides causés par ces départs ; la réserve du général Pahlen et le corps du général Krassowsky ne quittèrent le camp de Jenschekioi que dans la nuit du 17 au 18 ; le corps du général Krassowsky resta en position à Jennibasar, et la réserve, près de laquelle se trouvait le quartier-général, poussa ses avant-postes jusqu'à Downa. Le Grand-Visir ne troubla pas un instant nos mouvements devant Schumla, et il se contenta de faire sortir, le 18, mille cavaliers, qui prirent position avec la plus grande circonspection devant les avant-postes des cosaques.

Le 17, le général Rudiger parut devant Calamaty, il culbata un corps de 1000 Turcs et battit le pacha Jusuf, lui prit 4 canons, 2 drapeaux et arriva sur la rive droite du Kamtschick au point où il coupe la route de Varna à Burgas. Il y trouva le général Roth qui, le 19, chassa les Turcs d'une redoute assez forte.

Le général Roth, utilisant cet heureux succès, se dirigea aussitôt sur Derwisch-Jowan, où se trouvait le camp principal d'Ali Schiflik, pacha à deux queues, à qui la défense du bas Kamtschik était confiée. Malgré les difficultés du chemin, qu'il fallait se pratiquer en avançant, il atteignit le camp ennemi ; un régiment de cavalerie régulière turque nouvellement organisé, qui parut le premier dans le combat, fut défait dans un instant par les uhlans de Clarkoff et les Cosaques de Jegoff. Bientôt après,

les retranchemens qui défendaient le camp turc furent emportés par le régiment d'infanterie de Murrom, le 32^e régiment de chasseurs et les uhlans de Clarkoff et de Curland, soutenus par le feu de 16 canons. L'ennemi, vivement poursuivi, a eu un grand nombre de tués dans sa fuite. Le camp entier, 5 canons, 5 caissons, 6 drapeaux et 200 prisonniers sont tombés au pouvoir du vainqueur.

Le général Roth marcha le 20 vers Aspro, et poussa son avant-garde jusqu'à Palisfana, qui se trouve sur le point le plus élevé du Balkan. L'ennemi était tellement terrifié qu'il n'essaya même pas de défendre le passage des hautes montagnes, qu'on peut regarder dans ce moment comme franchies, au moins du côté de la colonne de gauche. La colonne de droite arriva le 20 à Trunduschlidere, ayant son avant-garde à Ai-Wadschik ; la réserve du comte de Pahlen, avec le quartier-général, arriva le 19 à Hasslangar, et le 20 à Derwisch-Jowan. En résumé les combats des 17, 18 et 19 ont ouvert d'une manière glorieuse les portes du Balkan ; ils ont coûté à l'ennemi 10 canons, 14 drapeaux ; près de 400 prisonniers et un grand nombre de tués. Toutes nos troupes continuent aujourd'hui leurs mouvements. Le Grand-Visir n'a encore fait aucun mouvement à Schumla.

ANGLETERRE.

London, le 4 août. — Prix des fonds. Red., 89 1/8, cons. 88 5/8 ; cons. à terme, 88 3/4 ; act. de la banque, 213 3/4.

Une année de paix réalise plus de conceptions utiles aux peuples qu'un siècle de conquêtes. On annonce qu'une compagnie de Paris entreprend, moyennant une concession emphytéotique, d'unir les deux fleuves les plus considérables de l'Europe. On élargirait d'abord le lit du Danube d'Ulm à Tullingen, et un canal serait creusé à travers la Forêt noire et le grand-duché de Bade sur la vallée du Kinzing. Cette dernière rivière serait ensuite rendue navigable jusqu'à Kehl, où elle se jette dans le Rhin. La plus grande difficulté serait dans la Forêt-noire où l'élevation de plusieurs terrains nécessiterait la confection d'un tunnel. Si la France avait l'honneur d'attacher le nom de ses ingénieurs à l'entreprise la plus vaste et la plus européenne qui ait été combinée depuis la chute de l'empire romain, l'Angleterre à son tour pourrait se vanter d'en avoir fourni les moyens ; car il est indubitable que l'emprunt sera levé à Londres. Le voyageur s'embarquant sur le bateau à vapeur au pied de la Tour pourra donc, au bout de deux semaines tout au plus, et sans avoir mis pied à terre ni couru de danger maritime, se trouver à la pointe du sérail ! Quel avantage pour les communications du commerce européen avec l'Asie ! (Court Journal.)

FRANCE.

Paris, le 5 août. — Le bruit s'est répandu le 25 juillet à Berlin, que l'empereur Nicolas était tout à coup tombé dangereusement malade dans un petit village de Bessabie.

On lit dans le *Constitutionnel* : Le bruit a couru à la bourse que l'empereur de Russie était sérieusement malade. Nos correspondans du nord ne parlent pas de cette maladie.

Post-scriptum. Différens bruits courent à la bourse ce soir : ceux qui disaient hier que l'empereur de Russie était très-malade assurent aujourd'hui qu'il est mort. Mais on n'en croit rien, on affirme même avoir des nouvelles qui démentent positivement cette assertion.

Selon d'autres personnes, un courrier est arrivé cette nuit, annonçant que les négociations pour la paix avaient enfin été entamées.

Dans sa séance du 3 août, de l'académie des sciences, M. le docteur de Cottereau, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris, a présenté un phytisme guéri par lui au moyen des inspirations de chlore gazeux administrés au moyen de l'appareil qu'il a inventé pour cet objet, et dont l'examen a été renvoyé à MM. Mangendie et Dumeril. C'est le second malade que M. Cottereau présente à l'académie. Ce nouveau succès fait espérer que le médecin pourra désormais se rendre maître d'une maladie qui fut jusqu'ici le fléau de l'humanité.

Les journaux de Paris avaient été mal informés en annonçant hier que la censure n'apportait obstacle à la représentation de la *Marion Delorme*, de M. Victor Hugo. Il paraît certain aujourd'hui que cette pièce ne saurait être approuvée, à moins de grands changemens. On dit même qu'on exige la suppression du rôle entier de Louis XIII.

Mlle. Bourbier, jeune et belle actrice de la Comédie-Française, et qui jouait dimanche dans *l'Homme à bonnes Fortunes*, a été trouvée morte hier dans son lit.

Le tribunal correctionnel vient de s'occuper d'une affaire de prétendue sorcellerie, consistant en des pratiques employées par un nommé Lebrun, âgé de 60 ans, à l'égard de la fille du sieur Briard, cultivateur à Menil Opac (département de la Manche), attaquée d'un forte exaltation nerveuse. Pour conjurer le mal, il commença, en manière de formalité indispensable, par arracher trois dents au frère de la malade. Ensuite il fit dire des messes et appliquer les sinapismes les plus violens aux pieds de cette fille, en lui faisant tenir un cierge, et tout cela accompagné de paroles mystérieuses. Il se retira enfin en laissant une formule sur laquelle on lisait cette épouvantable prescription : *trois onces d'éther sulfurique*, qui heureusement ne fut pas suivie.

Ces faits furent dénoncés par la clameur publique et par M. le curé de la paroisse, qui avait pris lui-même des informations. « Je suis ennemi du fanatisme, avait dit ce respectable ecclésiastique ; je ne veux pas qu'on abuse de la crédule ignorance de mes paroissiens. »

Marie Briard (la malade) a paru aux débats ; c'est une assez jolie fille de vingt ans ; elle est pâle, d'une constitution grêle et paraît éminemment nerveuse ; ses sourcils ont un mouvement sensible d'oscillation. Le docteur Lebrun (homonyme seulement du prévenu) dit que la maladie de cette fille était une hystérie bien caractérisée, et ajoute qu'un jour la malade lui prit la main, l'attira vers elle, et l'embrassa. Cette circonstance excite l'hilarité de l'auditoire.

Le prévenu a passablement expliqué, aux jongleries près, la maladie de la jeune fille, et la nature des remèdes qu'il lui avait administrés.

« Je suis parvenu, dit-il, à rétablir la santé de la malade..... Je n'ai rien demandé ; ce n'est pas là ma partie ; ce que j'ai fait, c'était pour le bien de la chose. J'ai seulement accepté 40 francs.... Quant aux messes, il suffit qu'on soit catholique pour que des messes ne vous compromettent pas. »

M. Dumeril, procureur du roi, a soutenu avec force la prévention. « Le 19^e siècle est à la ville, est-il écrit ; le 12^e est encore au village.... »

Lebrun a été condamné à un an de prison, 50 fr. d'amende et aux dépens.

— On lit dans le *Courrier français* :

« Le gérant responsable du *Courrier* a reçu un mandat pour comparaître devant M. Demortiers, juge d'instruction. Nous apprenons qu'il s'agit d'une plainte en calomnie portée contre plusieurs journaux par M. le prince de Castelcicala, ambassadeur des Deux-Siciles. »

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 8 AOÛT.

Les assises de la province de Liège, pour le 4^m trimestre de 1829, s'ouvriront à Liège le 5 octobre prochain. M. le conseiller Dupont est nommé pour les présider; MM. les conseillers Dochen, de la Gravière, Van der Vreken et Cornelis y siégeront en qualité de juges, et MM. les conseillers Dupré et Haenen comme suppléants au besoin.

Celles de la province de Namur pour le même trimestre, s'ouvriront à Namur le même jour, sous la présidence M. le conseiller Crombet.

— Hier, vers six heures du soir, un enfant de neuf ans, Ferdinand Dengis, demeurant rue Grande-Bèche, est tombé dans la rivière d'Ourte, en pêchant au rivage du pont Saint-Nicolas. Il a été sur le champ entraîné par le courant et a disparu. Plusieurs personnes se sont jetées à la nage pour lui porter secours, mais leurs efforts ont été infructueux. Son cadavre n'a été retiré de l'eau que longtemps après.

— On lit dans le *Courrier de la Sambre* :

« Le bruit du remplacement de M. d'Omalus prend de la consistance; s'il est fondé, il est clair que ce remplacement est la suite des propositions adoptées par nos états provinciaux, et qu'il n'a pas été en son pouvoir d'empêcher. Le motif de cette mesure est donc l'insuccès de ses démarches; dès-lors on ne voit pas pourquoi le ministère ne serait pas renvoyé lui-même pour avoir manqué le budget décennal à la dernière session des états-généraux.... Au moins l'on peut dire que le renvoi de tout le ministère, serait le prélude du redressement des griefs de la nation, tandis que la disgrâce de M. le gouverneur est un grief de plus pour la province de Namur. »

« On se demande pourquoi la contribution foncière des prairies et terrains cédés depuis trois ans pour la canalisation de la Sambre, continue d'être imposée sur les anciens propriétaires, et pourquoi les concessionnaires du canal ne paient pas cette contribution. »

— Aux nominations de chevaliers du Lion Belge que les journaux ont fait connaître, il faut ajouter les deux suivantes: MM. Hoogaerts, curé-doyen à Bois-le-Duc, et Victor van Ryckevorsel, négociant de la même ville.

— M. le comte de Celles, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Pays-Bas à Rome, est arrivé à Paris.

— Le bruit court à Luxembourg que S. M., accompagnée du roi de Prusse, ira visiter la ville et le grand duché de Luxembourg.

— Avant hier dans l'après-dinée un cocher qui, en rentrant à Maestricht, allait laver sa voiture et ses chevaux dans la Meuse, à l'endroit accoutumé, a été entraîné par le courant des eaux, qui sont assez fortes en ce moment. Le cocher a été sauvé, mais les deux chevaux ont péri. On attribue cet accident à un vice dans la construction du mur de parapet qui borde la pente par laquelle on descend dans la Meuse.

— Un journal américain dit qu'il se trouve au bureau des postes de Baltimore une lettre adressée à John Ollenbockengravensteinertsofen.

— On assure que le gouvernement prussien a fait faire au nôtre des représentations sur le mouvement des esprits en Belgique et surtout dans la province de Liège. Il craint que la contagion des idées constitutionnelles que probablement il qualifie, comme le fait notre ministère, de révolutionnaires, ne gagne les provinces rhénanes.

Nous rapportons cette nouvelle telle qu'elle nous a été confiée par les personnes à même d'en savoir quelque chose, sans prétendre toutefois en garantir l'exactitude. Elle nous paraît de plus assez vraisemblable: nous concevons que le gouvernement prussien, voyant ce qui se passe chez ses voisins, commence à faire des réflexions pour son propre compte. (Belge.)

La *Gazette des Pays-Bas* revient encore sur ce qui a été dit dans ce journal, à l'occasion du serment prêté par M. de Brouckère. Elle y voit une haute inconvenance. Qu'avons-nous fait cependant? Nous avons regretté que sur cette matière, l'opinion de l'honorable député du Limbourg eût différé de la nôtre, et loin de nous être l'idée, que dans cette circonstance comme dans toutes les autres, M. de Brouckère eût cédé à des inspirations étrangères à sa conscience. C'est ce que nous avons déclaré avec la conviction la plus profonde. Mais après cela nous ne pouvions désertir la défense de nos opinions. Suivant la *Gazette*, M. de Brouckère, ayant agi selon sa conscience, les journaux auraient dû s'interdire toute espèce de réflexion. C'est là une étrange doctrine. La conduite d'un homme public, quelque consciencieuse qu'elle soit, n'est jamais en dehors de la libre discussion des citoyens. L'esprit le plus ferme, le plus honorable caractère, un Royer-Collard, un Lafayette, par exemple, ne peuvent-ils se tromper, et, dans ce cas, ne serait-ce pas un devoir pour les journaux de chercher, avec les respects dus à deux des plus belles renommées contemporaines, à démontrer l'erreur où ils seraient tombés? Ce devoir semblerait d'autant plus impérieux que l'autorité de leur exemple pourrait entraîner l'opinion sur leurs traces.

La *Gazette* sait cela comme nous; mais il serait agréable à ses patrons d'animer M. de Brouckère contre les journaux de l'opposition; et les panégyristes obligés de MM. Van Maanen et Van Gohelschroy ne seraient point fâchés d'avoir une fois l'air de défendre un homme entouré de l'estime publique.

La nouvelle lutte qui va s'établir en Amérique entre les Mexicains et les Espagnols est une preuve surabondante de l'obstination du cabinet de Madrid qui ne sachant faire ses propres affaires, n'ayant ni finances, ni armée, ni marins, prétend reconquérir un pays qu'il a perdu, d'abord par son ineptie et ensuite par la force des choses qui tend à séparer tôt ou tard toutes les colonies des métropoles.

Mais de quelle manière cette expédition sera-t-elle considérée par l'Angleterre et surtout par les États-Unis. Le *Courier* parle ainsi de l'Angleterre.

« Quelques négocians de la Cité ont eu hier une entrevue à ce sujet avec le comte d'Aberdeen. Ce dernier leur a donné l'assurance positive que le gouvernement prendrait toutes les mesures efficaces possibles pour protéger les personnes et les propriétés anglaises dans le Mexique. Il a été représenté à sa seigneurie que lorsqu'une expédition contre Cuba se préparait à Cartagène, il y a deux ou trois ans, la Grande-Bretagne ayant déclaré à la Colombie et au Mexique qu'elle ne pourrait voir avec indifférence une attaque contre cette île, il paraissait raisonnable que l'Espagne fut de son côté empêchée d'attaquer le Mexique et la Colombie, par une expédition qui partirait de Cuba. Lord Aberdeen a répondu à la députation que le gouvernement ne manquerait pas de prendre en considération la nouvelle position dans laquelle les affaires se trouvent placées. »

La députation s'est montrée fort satisfaite du ton franc et décidé avec lequel lord Aberdeen s'est exprimé dans cette entrevue.

GUILLAUME TELL DE ROSSINI.

Les journaux de Paris parlent avec enthousiasme de l'œuvre de Rossini. Voici quelques passages extraits du *Globe*:

Cette partition nous semble une œuvre si colossale que c'est avec une sorte d'effroi et de découragement que nous entreprendrions d'en parler. La force nous manquera pour en mesurer la hauteur, les mots seront impuissants pour en caractériser les innombrables beautés; aussi n'est-ce point aujourd'hui, quand les quatre actes tout entiers, pour ainsi dire, résonnent encore confusément à nos oreilles, que nous tenterons une analyse même incomplète de ce dédale d'accors et de mélodies; nous ne voulons qu'offrir, s'il est possible, à nos lecteurs, l'image de la soirée de lundi, véritable solennité pour les arts, et d'où datera, nous le pensons, une ère nouvelle non seulement pour la musique française, mais pour la musique dramatique de tous les pays....

Enfin le signal est donné, un prélude de violoncelle se fait entendre: c'est une mélodie dans le style des Ranz de vaches; on dirait le chant des pâtres dès la première aube du jour; bientôt les violons, puis les flûtes se mêlent de la partie; une nouvelle mélodie plus vive, et travaillée avec une coquetterie charmante, succède à la première; le jour semble

s'avancer; la musique devient de plus en plus claire et lumineuse; enfin tout-à-coup le soleil a paru, ou du moins nous entendons retentir les tympanes, les trombones et la grosse caisse. Que ce soit le lever du jour sur les montagnes de l'Helvétie que M. Rossini ait voulu peindre, que ce soit une autre chose, peu importe: ce développement musical est pas moins admirable; c'est un poème écrit dans toutes les langues; chacun le lit à sa manière; et ce qu'il y a de merveilleux, c'est que le poète soit M. Rossini! Jamais nous n'avons vu conduire ainsi une symphonie. Ce n'est plus le patron que vous connaissez, ce ne sont plus ces retours symétriquement périodiques, non: tout se succède et s'enchaîne selon de nouvelles lois, tout, jusqu'à cette marche entraînée, moitié militaire, moitié barbare, et qui semble si bien faite pour conduire à la liberté les braves habitans de ces vallées où nous allons pénétrer tout à l'heure.

Dans la belle et grande introduction de *Guillaume Tell*, c'est à peine si les traits principaux ont été saisis par le public; quant aux finesses de détail, aux nuances délicates, elles ont passé complètement inaperçues; et cependant, autre que nous en avons pu juger en nous efforçant de concentrer notre attention sur la musique, qui passait si vite, il y a dans cette introduction une mine inépuisable de beautés. Trois chanteurs se sont succédés qui nous ont fait l'effet d'une évocation des trois plus grands génies de l'Allemagne musicale: le premier semblait de la main de Haydn; le second paraissait comme échappé au génie suave et langoureux de Mozart; dans le troisième, il nous a semblé entendre la sauvagerie et la profondeur des accords de Beethoven; et pardessus toutes ces imitations, ce prince du génie, dominant une main qui nous était pour ainsi dire inconnue, et qui pourtant était celle du chanteur d'Orléans se déguisant lui-même.

Après, ou plutôt au milieu de l'introduction, se trouve un grand duo entre Arnold Mechtal et Guillaume Tell, morceau capital et d'une admirable expression dramatique; il a été superbement chanté. Cette phrase: *Ah! Mathilde, salue de mon âme!* dite par Adolphe Nourrit avec une suavité ravissante, a excité les plus vifs transports. Nous reviendrons sur ce beau duo, ainsi que sur tant d'autres morceaux qu'aujourd'hui nous ne pourrions pas même indiquer.

Nous passons rapidement sur le ballet: nous n'avons le temps ni d'admirer cette charmante tyrolienne qui accompagne ce pas de trois; ni de contempler la grace ravissante de Mlle. Agliani; nous voulons seulement constater que le finale de ce premier acte a produit un grand effet, bien qu'il soit vrai de dire que le quart tout au plus des beautés qu'il renferme ont été comprises par l'auditoire.

On n'a pas non plus assez compris l'admirable conception du serment de Rutli. Le grand air d'Adolphe Nourrit qui précède cet acte a enlevé l'assemblée; mais toutes les beautés calmes et majestueuses répandues à pleines mains dans ce foule de morceaux que nous ne citons pas, le charme d'entre Nourrit et Mlle. Danouzeau, le trio des trois femmes, pardessus tout, le finale du 3^m acte, qui, dans son genre, est au moins aussi sublime que les deux autres, n'ont pas été assez saisis par l'auditoire.

Bien que la plus grande partie de la partition soit restée dans l'ombre, bien qu'elle n'ait pas obtenu la moitié des applaudissemens qui lui sont destinés, il y en avait encore assez pour que le succès ait été magnifique. Tout le monde est allé avec la conscience d'avoir vu un chef-d'œuvre, et que le nom de Rossini a été prononcé, ou a vu éclater dans la salle un enthousiasme difficile à décrire. Les auteurs de ces rôles ont été moins heureux.

On lit ce qui suit dans un autre journal :

Quant au poème, c'est toujours la même chose; le héros de Gesler, l'orage du lac, et la pomme aussi inévitable de Guillaume Tell que l'ours dans les *Deux chasseurs* et l'oiseau dans *Le tour du monde*.

Mais voici une circonstance curieuse. La durée de la représentation est de près de cinq heures. On a voulu faire des coupures dans les ballets; mais les danseuses s'y opposèrent formellement et menacèrent de se retirer. Ces dames furent soutenues par un illustre de la chambre des pairs et subordonnées par l'état-major de la garnison de Paris. Le général Claparède, chevalier suranné de l'élégante Noblet dont il a fait dessin et lithographier le portrait par le gracieux crayon de Grevelin, est à la tête du troupeau séduisant de Therpsicore. La diplomatie s'en est mêlée et des notes ont été échangées; l'union des généraux et officiers d'état-major avec les filles de l'Opéra était trop redoutable.

SOIRÉES DE WALTER SCOTT A PARIS. (1)

On se souvient peut-être qu'en 1826, sir Walter Scott fit un voyage à Paris pour y puiser les documens nécessaires à l'histoire de Napoléon qu'il se proposait de publier. On le vit qu'après avoir pendant quinze jours parcouru les bibliothèques et complusé des volumes; il repassa le détroit avec un bagage historique, avec ses anecdotes, ses extraits, ses notes enlevées au pas de course, et satisfait, médiocrement je pense, de l'impression que sa présence avait produite dans la capitale: l'enthousiasme négatif de ces têtes françaises, de courtois si ardentes, avait dû le désappointer. C'est que le souvenir de *lettres de Paul* était là.

Quoi qu'il en soit, M. Jacob, l'auteur de ces soirées, propose que, dans un des salons où le romancier écossais fut accueilli, une discussion vint un jour à s'engager sur les romans; que Walter Scott prétendit que l'histoire romanesque quelquefois au roman à s'y tromper, et pour appuyer son opinion et cédant à des sollicitations pressées, il se mit à raconter quelques uns des petits drames historiques qu'il avait fermés dans ce volume; que ces récits improvisés furent continués le lendemain et jour suivant au grand contentement de l'auditoire; et que lui, M. Jacob, doué d'une mémoire

(1) Se trouve chez Mlle. Lambertine Mahoux, libraire.

...transcrivait, à son retour chez lui, ces narrations... et ici la phrase d'usage.

Mais qu'est-ce que M. Jacob ? La notice qu'il a écrite sur... dit M. Jacob, puis qu'il lui a plu de se cacher sous ce nom, en 1740 : je serais fort en peine de dire le mois, le jour et l'heure, vu que le maudit registre où un sacristain, au moment de la révolution à faire des cartouches et causa la mort de plus d'un pauvre diable.

Ma famille était archi-noble. Mais mon père avait dérogé ; il se mêlait de commerce à l'instar de M. de Voltaire, que j'ai vu trois fois de son vivant ; la première dans son grand costume de gentilhomme de la chambre du roi ; la seconde, en robe du matin, jaune, avec des ramages verts ; et la troisième en habit noir avec des boutons d'acier. Voilà des souvenirs qui font époque.

Je n'ai rien à ajouter sur les événements privés de ma vie où l'achat d'un Elzévir et la lecture d'un manuscrit, sont de grands événements.

Nous laisserons M. Jacob livré à ces occupations importantes ; pour citer l'une des treize chroniques qui forment le volume que nous annonçons.

La Sarbacane.

Le règne de Henri III avait mis à la mode les sarbacanes, outre certaines choses qui n'ont plus cours aujourd'hui. On sait qu'une sarbacane est un tube creux en bois ou en métal, dont autrefois se servaient les pages avec tant d'adresse, qu'au moyen de dragées, lancées de toute la force de leur souffle, ils tuaient des oiseaux au vol.

Un jour que Quelus et Saint Mégrin, alors mignons favoris du roi, se promenaient fraternellement dans le parc du château de Saint Germain, le roi, qui s'occupait alors à voir manger ses faucons, les aperçut d'une fenêtre basse et les appela, sans que sa voix bien connue parvint à les distraire de leur entretien ; ce qui excita vivement sa jalousie. Il allait leur dépecher un page avec force paroles dures, lorsqu'il avisa une sarbacane dans un coin de la salle : il s'en saisit, et arrachant un diamant de sa bague, l'envoya si adroitement vers les conversateurs, que Saint Mégrin en eut la joue déchirée, et jura que jamais blessure ne lui fit plus de bien.

Cette aventure fit du bruit à la cour, et bientôt personne n'osa se montrer sans sarbacane au Louvre. Où diantre la flatterie n'entre-t-elle pas ? Cette étrange mode de porter en tout lieu un long tuyau semblable au bâton blanc des juges de la chevalerie, valait bien celle des collerettes dites plats de St-Jean-Baptiste, parce que la tête, au milieu de ces collerettes raidies et empressées, n'avait pas mal l'air de celle du saint dans le plat d'Hérodiade. Il fallut trouver un usage à ces éternelles sarbacanes, que les grands seigneurs faisaient dorer et ciseler, et la galanterie imagina de les employer à jeter des cartels, des boulettes de senteur et des billets doux.

Les progrès de cette mode ne s'arrêtèrent pas là ; les écuyers de l'université parcouraient des branches de sureau avec lesquelles ils couraient par les rues de la ville, lançant des pois à la figure des passans et aux fenêtres des bourgeois. Les seigneurs de leur côté, poussèrent si loin l'insolence des sarbacanes que Saint Mégrin, dit-on, pour faire sa cour au roi, se servit à provoquer le duc de Guise armé de pied en cap. Les dames riaient, le maris se battaient en duel, les galans étaient heureux, à moins qu'ils ne fussent assassinés comme Legas et Saint Mégrin, et le roi se félicitait d'être la cause première de tout ce fracas. O le bon temps de malheurs et de plaisirs, de fêtes et d'évergences, de turpitudes royales et de factions populaires.

Claude de Beaufremont, baron de Senescai, était un noble et brave gentilhomme s'il en fut ; il n'aurait pas supporté patiemment un outrage, vint il en droite ligne de la part du roi de France et de Poigne. O le mauvais courtisan ! sa femme belle, avenante et jeune un peu pour sa vieille barbe grise, menait les affaires d'amour comme lui celles d'honneur, mais non pas aussi franchement. Camille, jeune adolescent italien, au service particulier de Sa Majesté très-chrétienne, s'ingéra de triompher de Madame de Beaufremont, qui répondit à ses agaceries comme femme habile à le faire.

Par malheur pour leurs amours, Camille, imprudent qu'il était, passant devant l'hôtel de Beaufremont, toqua au front, manteau sur l'épaule et sarbacane en main, salua bien amoureux ment Madame de Beaufremont, qui ne fit pas semblant de le voir ; et, piqué de cela, il écrivit de gentils reproches sur un papier qu'il roula dans une pâte odorante, nonobstant les signes de la dame ; il visa si juste avec sa sarbacane, que la dragée tomba dans l'appartement, au grand effroi de Madame de Beaufremont, dont le mari aussitôt avança la tête à la croisée pour observer qui c'était. Mais bien que la colère apparût sur tous ses traits, il ne dit rien et ne fit rien non plus, sinon que le lendemain, ayant été au Louvre, il se plaignit au roi de l'audace de son mignon, sans qu'on lui promit droit et justice.

Le soir même, il se posta près des Tuileries, et attendit Camille qui s'en allait en mascarade. Monseigneur, lui dit-il si tranquillement qu'il semblait de bonne humeur, hier n'envoyates-vous pas chez moi une dragée ? Et comme l'autre hésitait à répondre, il ajouta : Je ne suis pas homme à vous faire tort, et veux vous la rendre. A ces mots, il lui tira à bout portant un coup de pistolet qui l'étendit mort, de sorte que le sourire lui restait encore à la bouche. Le roi laissa cette affaire s'assoupir d'elle-même, crainte des suites.

COMMERCE. — Bourse de Paris du 5 août. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1829, 109 fr. 55 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouissance du 22 mars, 100 fr. 00 c. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1829, 81 fr. 80 c. — Actions de la Banque, 1842 fr. 50 c. — Emprunt royal d'Espagne, 1829, 74 fr. 1/2. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00 c.

VILLE DE LIÈGE. — BIÈRE.

Arrêté apportant des modifications aux réglemens des 27 juin 1827 et 26 avril 1828, et portant entre autres abrogation de l'article 15.

Considérant que le règlement pour la perception des taxes municipales sur la bière, approuvé par arrêté royal du 27 juin 1827, est susceptible d'une rédaction plus précise et plus intelligible, en ce qui concerne l'article 5 qui par les termes dans lesquels il est rédigé, compromet les intérêts de la ville ;

Considérant que l'art. 5 est rédigé dans des termes dont l'ambiguïté ne permet pas au receveur principal de l'administration des taxes, de se garantir des dangers auxquels sa responsabilité l'expose, en ce qu'il met ce comptable à découvert pour des sommes plus ou moins fortes sans lui donner les moyens d'en assurer le recouvrement ;

Considérant que les brasseurs domiciliés sur les limites de l'octroi ont, à la faveur de l'article 15, établi des magasins sur un territoire franc, à proximité de leurs brasseries et y déposent les bières pour les réimporter frauduleusement ;

Considérant que cet article, outre qu'il ouvre une porte large et facile à la fraude dont l'administration des taxes ne peut arrêter les progrès, et très préjudiciable à ceux qui ont leurs brasseries situées dans l'enceinte de la ville ;

Considérant que pour se soustraire aux dispositions de l'art. 3 du règlement du 26 avril 1828, les brasseurs de la ville de Liège, ont organisé leurs établissemens sur un système qui, par l'uniformité qu'ils ont établie, entre la contenance de la chaudière et celle de la cuve matière, parviennent à obtenir sur le baril de bière à l'exportation, la restitution intégrale du droit qu'ils ont payé sur le baril de macération ;

Considérant que par cette nouvelle organisation et par les moyens employés dans la fabrication, ils retirent d'un baril de matière cent et cinquante litrons de bonne bière, d'où il résulte qu'un tiers de la boisson fabriquée est livrée à la consommation sans payer aucun droit.

Considérant qu'un système aussi déceptif anéantirait la principale branche des revenus municipaux, si l'on ne s'empressait de prendre des mesures propres à l'empêcher, ARRÊTENT :

Article 1^{er}. Par ampliation en autant A de l'art. 5 du règlement approuvé par arrêté du roi, du 27 juin 1827, les centimes additionnels sont dus par les brasseurs à l'administration des taxes municipales, au moment de la déclaration de brasser faite par eux au bureau des accises de l'état, ils sont tenus d'en acquitter immédiatement le montant au receveur principal des taxes municipales ; néanmoins ceux qui voudront jouir de la faculté d'exporter, ne sont pas tenus dans ce cas, à cet acquittement immédiat, mais ils fourniront caution bonne et valable et à la satisfaction du receveur, qui peut alors leur ouvrir un crédit, pour les droits auxquels les fabrications d'un mois peuvent s'élever, sans qu'il puisse sous aucun prétexte le prolonger.

Art. 2. B. De l'article 3 du règlement approuvé par arrêté royal du 26 avril 1828, le montant de la décharge ou restitution est fixé à 70 cents au baril de bonne bière à l'exportation.

Art. 3. L'art. 15 du règlement du 27 juin 1827 est rapporté. Les modifications faites par le présent, aux réglemens actuels, seront soumises à l'approbation de S. M., et seront exécutées à partir de la publication qui en sera faite après l'autorisation royale.

Proposé par le conseil de régence de Liège, en séance du 21 avril 1829. (Suivent les signatures.)

Approuvé par arrêté de S. M. du 16 juin 1829.

Le bourgmestre et les échevins, vu la résolution du conseil de régence du 21 avril 1829, approuvée par le roi, le 16 juin suivant, relative à des modifications aux réglemens des 27 juin 1827 et 26 avril 1828, pour la perception de la taxe municipale sur les bières, arrêtent :

La résolution ci-dessus dûment approuvée par S. M., sera publiée, affichée, et mise à exécution à partir du 10 août courant. A l'Hôtel de Ville, le 4 août 1829. L'échevin, X. HAFLAIRE.

TAXE DU PAIN A LIÈGE, du 8 août.

Pour la ville.

Pain de seigle,	47 c. 1/2.
Pain de ménage,	28 c. 1/2 au lieu de 29 0/0.
Pain blanc,	39 c. 0/0 au lieu de 39 1/2.

Pour les faubourgs.

Pain de seigle,	46 c. 0/0.
Pain de ménage,	24 c. 1/2 au lieu de 25 0/0.
Pain blanc,	35 c. 0/0 au lieu de 36 0/0.

TEMPERATURE A LIÈGE, du 8 août. — A 8 heures du matin, 16 degrés au-dessus de zéro, à 2 heures, 18 degrés id.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FÊTE ST-LAURENT. — Dimanche, 9 du courant, BAL CHAMPÊTRE, éclairé en verres de couleurs, chez SMETS-DEGUELDRE, faubourg St-Laurent. 752

BAL CHAMPÊTRE aujourd'hui dimanche, chez DEPIZE, marchand de vins, à l'entrée du faubourg St-Laurent. 814

L'on a PERDU à Chaudfontaine une BAGUE, contenant neuf diamans. Bonne récompense à celui qui la remettra rue d'Avroy, n° 547, à Liège. 819

Il s'est égaré le 4 de ce mois, un gros CHIEN de cour, avec un collier en cuir et un morceau de chaîne, répondant au nom de Hussard. Récompense à qui le ramènera au n° 173, à Grivegnée.

SPECTACLE FÉRIE.

Aujourd'hui dimanche, le 9 août 1829, grand spectacle extraordinaire, pour la clôture définitive. Une dernière représentation de l'innocence reconnue ou les transformations d'Arlequin, pièces féeries à grand spectacle, mêlées de ballets, pantomimes, transformations et décorations nouvelles, costumes analogues au sujet, dans cette dernière représentation le propriétaire déploiera tous ses efforts pour conserver la confiance dont le public l'a honoré jusqu'à ce jour.

Cette représentation sera ornée des panoramas mobiles ; savoir : au première acte, le panorama du Carnaval de Venise et au second acte, celui d'une station en diligence, les intermèdes seront remplis par les métamorphoses les plus distinguées en un mot le spectacle, sera doublé en toute manière. 825

Le sieur HAQUIN a l'honneur de prévenir le public, qu'il OUVRIRA dimanche prochain son ETABLISSEMENT, situé à TILLEUR, connu ci-devant sous le nom de Tivoli, et portant présentement celui de WAUX HALL, où il a monté un billard. On y trouvera toute espèce de rafraîchissemens et comestibles, à des prix modérés. 785

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Université royale de Liège.

Adjudication de travaux. — Lundi, 17 août 1829, à onze heures du matin, il sera procédé dans la salle des ventes publiques, à l'Hôtel de la régence de la ville de Liège, à l'adjudication publique, par soumission et au rabais, de la construction d'une grille de clôture d'une partie du jardin botanique de l'université, ainsi que de quelques travaux en menuiserie dans l'intérieur des bâtimens.

On pourra prendre connaissance des devis et cahier des charges au secrétariat de la régence, tous les jours depuis dix heures du matin jusqu'à midi.

Les soumissions pourront y être déposées jusqu'à l'heure fixée pour l'adjudication. 813

Administration des contributions directes, des droits d'entrée et de sortie et des accises.

VENTE PUBLIQUE D'OBJETS SAISIS.

Mercredi, 12 août 1829, à dix heures précises du matin, l'on VENDRA à l'entrepôt royal, rue Hors-Château à Liège, diverses quantités de FARINE, GENIEVRE et VIN, provenant de saisies ; le tout argent comptant, et aux conditions lors à préfixe. 812

J. BACHA, professeur de musique, pont du Collège, n° 918, tient un assortiment d'INSTRUMENS, clarinettes, flûtes, bassons, serpens, cors, trompettes, trombones, cornets, flaggelets en tous genres, violoncelles, violons, altos, archets, guitares, serinettes, diapasons, clefs de piano, harmonica de bouche, cordes de violons et guitares, ainsi que d'autres objets de musique. — NB. Il se charge de faire réparer tout instrument. 815

C. STAPPERS vient de transférer son DOMICILE au n° 819 rue Basse-Sauvignière, et vend ses VINS aux prix suivans : Muscat-Rivesalte 1819, 1 fl. 7 cents ; Monthelis 1825, 70 cts. ; Corton 1819, 1 fl. 42 ; Chambertin 1819, 1 fl. 60. 545

On cherche un ARBRE D'USINE, équarré sur 16 ou 8 pouces, ayant 7 aunes de long, sur 90 pouces d'épaisseur d'un bout et 77 à 80 pouces de l'autre. S'adresser au quai d'Avroy, n° 571. 826

Le sieur Jean-Pierre-Mathien, COUVELIER, prévient le public qu'il vient d'obtenir par arrêté de S. M. en date du 19 juin dernier, un brevet de 5 années pour l'invention d'un nouveau CUIR à repasser les rasoirs et autres instrumens tranchans et d'une composition à appliquer sur ce cuir, et qu'aux termes dudit brevet et de la loi du 25 janvier 1827, il poursuivra devant les tribunaux tous ceux qui porteraient atteinte au droit exclusif qui lui a été accordé, il prévient en outre qu'il a transféré son domicile au n° 1015 derrière l'Hôtel-de-Ville, et que s'absentant pour quelque temps, il y a laissé un dépôt de ces objets de même que des rasoirs confectionnés par lui et autres.

J.-B. LAGASSE, fils, plombier, n° 14, sur le Marché à Liège, prévient le public que son laminoir en plomb, vient d'être définitivement remis en activité par de nouvelles améliorations faites, il vend ce plomb et le change contre les vieux au prix du plomb coulé ordinaire, l'emploi du plomb laminé pour gouttière, réservoir, terrasse, plate-forme, toiture et autre usage économise beaucoup la dépense en ce qu'il est d'une épaisseur égale dans toutes ses parties, qu'il ne s'y rencontre aucune soufflure ni crevasse, ne surcharge pas les charpentes et que l'emploi qui s'en fait depuis long-temps dans les principales villes du royaume de France et d'Allemagne, atteste la supériorité qu'il a sur le plomb coulé, et offre par conséquent toute sécurité. 827

VENTE DE BATEAUX.

Le lundi, dix-sept août 1829, aux deux heures de relevée, il sera procédé au port de la ville de Liège, près du pont des Arches, à la VENTE publique, au plus offrant et dernier enchérisseur.

- 1^o D'un bateau à trois bords, dit mignolle : nouvellement construit, contenant 89 tonneaux avec son mat, et les agrès y attachés ;
- 2^o Un autre bateau d'Ourte aussi nouvellement construit, contenant 56 tonneaux ;
- 3^o Une petite chaloupe attachée auxdits bateaux.

Une FILLE munie de bonnes recommandations, cherche à se placer femme de chaubre dans une bonne maison. S'adresser au bureau de cette feuille où on donnera des renseignemens.

DÉPOT ET MAGASIN ANGLAIS, COIN DE LA RUE PETITE TOUR, PLACE ST.-LAMBERT, A LIÈGE.

H. YATES,

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir le susdit Magasin pour le débit de toutes espèces d'Épicerie; d'un assortiment de Sauces pour Poissons et Viandes, et enfin de tout ce que l'on peut désirer pour une table recherchée, et que l'on trouve dans un magasin anglais.

H. YATES ose se flatter, qu'étant très expérimenté dans le choix des thés, on en trouvera toujours chez lui des premières qualités, qu'il vendra, ainsi que tout autre objet, à des prix fixes et très modérés, espérant par là obtenir la confiance de tous ceux qui l'honoreront de leurs ordres.

On expédiera les demandes qui lui seront faites de Spa, de Maestricht de Verviers, etc., à des frais de transport très modiques.

Les personnes achetant le thé par caisse de 10 livres, le café en balot, ou le sucre par 20 pains, jouiront des avantages de bon poids, etc.; cédés au commerce en détail.

Liste des Objets qui se trouvent chez lui, tous de la première qualité.

THÉS. Thé Souchong. " Impérial. " Pecco. " Hyson. " Congo. " Hyson Schin.	Fromage de Cheshire. " Stilton. " Wiltshire. " Pommes de Pines. " Gloucester. " Parmesan. " Gruyère. " d'Hollande.	Sauces Reading. " Catsup (Champignons). " Soy. " Chili vinaigre. " Ecrevisse. " Tomata. " Oudes. " Devonshire. " Ragoutante. " Hicksons. " Taylor. " Epicurienne. " Royale. " Espagnole.	Bougies. Chandelles transparentes anglaises. " moulée idem. Garnitures pour bougies. Gruau d'avoine. " d'orge. " orge patenti. " avoine "
CAFÉ. Café Moka. " Bourbon. " Java. " Chéribon. " St-Domingue.	Vinaigre de vin. " de raisins. " étrangers. Huile de Provence. " de quinquet.	Sel Anglais en panier. " fin. " gros. Chocolat. " de santé. Cocoa en fèves. " en pâte. Pickles en vinaigre. Picalilli. Pickles des Indes. Concombres. Mangoes. Cormichons.	Biscuits de mer. " anglais de Lemans. Riz Caroline. " en poudre. Tapioca. Arrow Root. Sagou. Vermicelle. Maccaroni. Pâte d'Italie. Semoule. Moutarde Anglaise. " de Caille. Pastilles de Menthe. " de citrons. Orge d'Hollande. " Perlé. Cirage Anglais. Farine de pommes-de-terre. Brosses de toutes espèces. " pour tapis, Amidon. " Anglais pour les dentelles. Bleu en pierre. " en poudre.
SUCRES. Sucres en pains. " en poudre. " rappé. " Candi Boerhaeve. " blancs. " brun.	FRUITS. Raisins vert. " Malaga. " Sultana. Figues de Smyrne. " Commadre. Amandes Princesse. " des Dames. " Jordaens. " amère. Prunes de Tours. " d'Ente. Noix de Coco.	SAVONS. Savons de Windsor. " Transparent. " Écose. " Palm. " Blanc. " Jaune. " Noire. Et un assortiment complet de Savons odoriférant anglais.	
ÉPICERIES. Poivre noir. " en poudre. " blanc. Vanille. Gingembre Jamaïca. " moulu. Noix Muscades. Cloux Girofles. Macis. Cannelle Ceylan. " de la Chine. Poivre Cayenne. Pimento. Col de poisson.	FRUITS CONFITS. Gingembre de la Chine. Citrons des Indes. Oranges. SAUCES POUR LES POISSONS ET COTELETTES. Sauces d'Anchois. " Harvey.		

Vins, Eau-de-vie de Cognac, Rhum, Genièvre de Schiedam, et Porter-Bierre Anglaise de Barclay et Co. Vins d'Xères et de Porto des Dépôts de la Douane à Londres.

462 VENTE DE MEUBLES.

Le mardi, 11 août 1829, aux deux heures de relevée, on vendra à l'encan, en la maison mortuaire de Mde. veuve Deprez-Damaye, sise rue devant St-Hubert, n° 596, à Liège, une quantité de meubles, tels que pendule, secrétaires, commodes, armoires, tables, chaises, un cabriolet à quatre roues pour un cheval, et beaucoup d'autres objets. Le tout argent comptant.

477 Le lundi, 17 août 1829, à deux heures de relevée, il sera procédé devant M^e DUSART, notaire, en son étude, rue Féronstrée à Liège, à la VENTE publique des MAISONS ci-après désignées, savoir :

- Une, rue sur Meuse, n° 416.
- Une, rue de l'Agneau, n° 417.
- Une, rue de la Rose, n° 389, entre les 2 rues sur Meuse.
- Une, rue Pierreuse, n° 185.
- Une, place St. Barthelemy, n° 604.
- Et une, faubourg St-Léonard, n° 48.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

Une NOURRICE peut se présenter au n° 94, rue Hors-Château. 610

Bon BILLARD à VENDRE avec accessoires, rue Basse-Sauvinière, n° 835. 80

Les personnes qui désirent BLANCHIR et réparer l'intérieur de l'église primaire de Herbe, peuvent s'adresser à la maison pastorale, pour voir le cahier des charges et déposer leurs soumissions sur papier timbré, avant le 14 août 1829, dix heures du matin, jour fixé pour l'adjudication publique des travaux.

DÉPOT D'ARDOISES 4^{re} qualité, chez A. DISCAY, commissionnaire, quai sur Meuse à l'Eau, n° 940. 259

QUARTIER à LOUER, composé de six pièces, avec jardin, Pont-d'Ile, n° 11. 674

A LOUER pour le premier mai prochain, la FERME de M. Fivé, située à My. S'y adresser. 755

A VENDRE, à RENTE ou à ÉCHANGER contre des biens fonds et capitaux, une belle grande MAISON avec porte cochère, cour, écurie et un beau jardin d'agrément, avec pavillon et serre derrière, ayant vue et issue sur la rivière, située faubourg d'Amercoeur, n° 300, à Liège. S'adresser au même numéro. 694

463 VENTE PAR LICITATION.

Le jeudi, 3 septembre 1829, aux deux heures de l'après-midi, on exposera en VENTE aux enchères publiques, par-devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Plattes-Pierres, et par le ministère de M^e PAQUE, notaire royal à ce commis, par jugement du tribunal civil de première instance séant à Liège, en date du vingt-neuf juin 1829, enregistré à Liège, le 7 juillet suivant.

1^o Une belle maison à porte cochère, avec fontaine, pompe, cour, jardin bien aéré et jouissant d'une vue agréable, bonnes caves et grands greniers, située à Liège, rue devant Saint-Hubert, n° 596.

2^o Une prairie arborée, grande de trente deux perches quatre-vingts aunes, située au Bas-Bronck, hameau de Loen; commune de Lixhe, entourée de hayes vives, tenant du levant à George, frères, du midi à Michel Tilmans, du couchant au Brouck et du nord à Guillaume Lhoest de Hallembaye; détenue par Dirick Philippart.

3^o Une prairie nommée Margarietenhof de la contenance de quarante cinq perches soixante dix sept aunes, tenant du levant au chemin qui conduit de Halingen à Saint-Trond, du midi au chemin de Velm à Muysen, du couchant et nord à M. Hoebars.

4^o Une prairie mesurant soixante trois perches vingt une aunes, sise près de la précédente et nommée le Hagenhof, tenant du levant à Jean Boonen, du midi au chemin de Velm à Muysen, du couchant au chemin de Halingen vers St-Trond et du nord à Guillaume Boonen.

Ces deux dernières prairies sont situées en la commune de Velm près de Saint-Trond et exploitées par Trudon Kempeners dudit lieu.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et conditions de cette adjudication, au bureau de M. le juge de paix susdit, ainsi que chez ledit notaire PAQUE, dépositaire des titres de propriété, et voir la maison, rue St-Hubert, n° 596, à compter du douze août. S'adresser à cet effet, au n° 556, même rue, le matin de 9 heures à midi et l'après-midi depuis 4 jusqu'à 6 heures du soir.

A LOUER de suite une MAISON n° 36, utile à une auberge de bateliers, située sur le DOS, au bout du Graviouille. Et un JARDIN, n° 42, hors la porte St-Léonard, avec deux petits corps de bâtimens, pour le 1^{er} mars. S'adresser n° 985, rue Neuve. 804

Un propriétaire de 3 à 400 BONNIERS de bonnes terres, désire trouver en prêt 7 à 8000 f. S'adresser place St-Denis, n. 637

SALLE DE VENTES de C. HOUBAERT et C^{ie}, vis-à-vis grande porte, n° 50, derrière le Palais.

Plus de 3000 ouvrages, provenant des meilleures bibliothèques, y seront VENDUS après les vacances, le classement des LIVRES étant un objet essentiel aux intérêts du vendeur, le soussigné prie les personnes qui voudraient ajouter quelques ouvrages à cette belle collection, de lui en faire tenir la note pendant le mois d'août et septembre, afin qu'on s'occupe de suite de l'inspection des catalogues et VENTE à la rentrée de MM. les élèves. — On continue à faire des avances de fonds sans intérêts, sur toute espèce de meubles, effets et marchandises déposés pour être vendus.

C. HOUBAERT.

VENTE D'IMMEUBLES, à Hermalle-Sous-Argenteau.

Le lundi, 10 août 1829, à dix heures du matin, à la maison du passage d'eau, à ARGENTEAU, les enfans et représentans Henri Goffart et Jeannotte Richelle, feront vendre par le ministère du notaire ERNOTTE, une MAISON, grand jardin, prairie et plusieurs pièces de terre, situés à Hermalle-sous-Argenteau, et un petit vignoble à Sarolay; le tout mesurant ensemble environ 80 perches carrées.

K. J. ERNOTTE, notaire.

BELLE VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

J.-B. LARDINOIS vendra jeudi, 13 courant, rue derrière le Palais, n° 74, les objets suivans: — Une voiture de maître, 3 chas-à-bancs, 2 voitures d'enfans, plusieurs meubles en acajou très-riches, comme commodes, secrétaires, chébonnières, fauteuils, chaises, bois de lits, tables et autres meubles en bois ordinaires. On vendra aussi pendules, horloges, glaces, déjeûneur en porcelaine dorée, habillemens, linges, cuivrierie, plusieurs balles de réglisse, etc., etc.

Un JEUNE HOMME connaissant la tenue de livres, et sachant le français et l'allemand, désire se PLACER comme commis, soit dans un bureau de commerce, ou chez un commissionnaire et de préférence chez ce dernier, y ayant travaillé pendant 11 à 12 ans. S'adresser sur la Batte, n° 100, où on aura les meilleurs renseignements.

() A VENDRE de gré à gré, une MAISON propre au commerce, située à Liège, à la Gofie, portant l'enseigne du Canon d'Or. S'adresser au notaire DUSART.

Un INSTITUTEUR muni d'authentiques et honorables certificats que lui ont mérités ses nombreux travaux et son aptitude à enseigner, connaissant à fond les langues allemande, hollandaise et la comptabilité, versé dans les mathématiques et désire consacrer encore à l'instruction, quelques heures de son temps, à des personnes qui ont besoin de ces leçons. S'adresser au bureau de cette feuille.

Plusieurs APPARTEMENS bien meublés, à LOUER dans un NOUVEAU RESTAURANT, établi rue des Aveugles, n° 70, près de la Place-Verte. — Une CUISINIÈRE hollandaise et allemande, peut se présenter audit établissement.

QUARTIER à LOUER, composé de quatre pièces, avec jouissance d'un grand jardin et prairie, faub. Hocheporte n° 70.

VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX.

Jeudi, 21 août 1829, à deux heures précises de relevée, le notaire FRAPONT, de Burdinne, VENDRA publiquement aux enchères, chez le sieur Stienon, cabaretier à Meffe, les IMMEUBLES suivans, situés territoire de MEEFFE; savoir:

1^{er} Lot. — Une pièce de terre, sise campagne de la Sartre, contenant 24 perches 62 aunes, tenant du levant à M. Laurent de Hay, du midi à M. Reuson, et des deux autres côtés à Mde. Wéry.

2^e Lot. — Une autre, sise en lieu dit Fond de Spintia, contenant 43 perches 36 aunes, tenant du midi à M. le comte d'Oultremont, du levant à Mde. Wéry, et des deux autres côtés à M. Laurent.

3^e Lot. — Une autre, sise campagne de Buay, contenant 80 perches 95 aunes, tenant du nord à M. Ruelle, du levant à M. Dorval, et des deux autres côtés à M. Laurent.

4^e Lot. — Un enclos, situé derrière la ville, contenant 18 perches 51 aunes, tenant du levant à Bouat, du couchant à Sauvenier, et des deux autres côtés à M. Ruelle.

5^e Lot. — Un pré, situé en lieu dit au delà de l'Eau, contenant 18 perches 20 aunes, tenant du nord au 6^e lot, du levant à M. Piraprez, du midi au ruisseau, et du couchant à M. Dediast.

6^e Lot. — Une pièce de terre, située aussi au delà de l'Eau, contenant 45 perches 20 aunes, tenant du midi au 5^e lot, du couchant à M. Dediast, du nord à M. le comte d'Oultremont, et du levant à M. Piraprez.

7^e Lot. — Une autre, située au Nolina, contenant 22 perches 87 aunes, tenant du levant à M. Ruelle, du midi à M. Dediast, du couchant à M. Laurent, et du nord au chemin de Meffe à Seron.

8^e Lot. — Une autre, située au Long Ry, contenant 42 perches 84 aunes, tenant du levant à Fassion, du midi à Wauson, du couchant à M. Charles, et du nord à M. Ruelle.

9^e Lot. — Une autre, située campagne de Seron, contenant 31 perches 85 aunes, tenant de deux côtés à M. Ruelle.

10^e Lot. — Une autre, située au Ponsia, contenant 22 perches 40 aunes, tenant du levant à M. le comte d'Oultremont, et à M. Laurent, du midi à la Fabrique, du couchant à Jossela et du nord à Dubois.

Les biens ci-dessus sont libres de charge, et sont exploités par M. Piraprez. On accordera aux acquéreurs de grandes facilités pour le paiement.

H. LIGNAC, imprim. du Journal, place du Spectacle, à Liège.